Envoyé en préfecture le 30/04/2026
Reçu en préfecture le 30/04/2026
Publié le
ID : 022-200084168-20260430-20260423_26-DE

Département des Côtes d'Armor

MAIRIE
de
LA ROCHE-JAUDY
ROC'H AR YEODI
22450

Petites Cités de Caractère

Les Communes du Patrimoine Rural Bretagne

COMMUNE DE LA ROCHE-JAUDY
-CONSEIL MUNICIPAL-
Séance du 23 avril 2026

L'an deux mil vingt-six, le 23 avril, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de LA ROCHE-JAUDY, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des fêtes de la Roche-Jaudy, sous la présidence de Jean-Louis EVEN, Maire.

Nombre de membres en exercice : 27

Etaient présents : BONIFAY Paul, CATHELINE Yann, COADIC Danièle, COADIC Marie-Laure, COLIN Guillaume, CORDONNIER Laurent, DUGUAY Elodie, EVEN Jean-Louis, GAREL Romain, GAUTHERON Claudine, JEGOU Marie-France, LE ROUX Michel, LUCO Alain, MERLÉ Renaud, MEUR Jean-Luc, OLLIVIER-HENRY Julien, PIAT Sophie, PRIGENT Jean-Yves, TOUPIN Aziliz, VARNIER Anaïs

Procurations : CHAROUSSET Annick pour TOUPIN Aziliz, COLIN Sandrine pour COLIN Guillaume, CORBEL Tugdual pour GAREL Romain, EVEN Marie pour JEGOU Marie-France, FERRIER Florence pour VARNIER Anaïs, SALIC Mireille pour MERLÉ Renaud

Absents :

Nombre de votants (avec procuration) : 27

Date de la convocation : 17 avril 2026

Secrétaire de séance : COADIC Marie-Laure

Délibération 26 – 20260423_16

Composition de la commission d'appel d'offre (CAO)

L'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics puis le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relative aux marchés publics ont réformé les marchés publics et notamment la commission d'appel d 'offres. (CAO)

Les dispositions de l'article L.1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoient que la commission d'appel d'offres pour une commune de moins de 3 500 habitants doit

Envoyé en préfecture le 30/04/2026
Reçu en préfecture le 30/04/2026
Publié le
ID : 022-200084168-20260430-20260423_26-DE

comporter, en plus du Maire, président, trois membres titulaires et trois membres suppléants élus au sein du Conseil Municipal à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Deux listes sont recueillies et soumises au vote du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité
DECIDE DE procéder à l'élection des trois membres titulaires et des trois membres suppléants de la commission d'appel d'offres, à la représentation proportionnelle au plus fort reste à main levée.

Les listes de candidats suivante a été présentée par des membres du conseil municipal :

Liste « Guillaume Colin »

Titulaires	Suppléants
Guillaume Colin	**Didier Le Du**
Marie-Laure Coadic	**Marie-France Jegou**
Romain Garel	**Danièle Coadic**

Liste « Julien Ollivier Henry »

Titulaires	Suppléants
Julien Ollivier Henry	**Aziliz Toupin**

Nombre de votants : 27
Bulletins nuls : 0
Nombre de suffrages exprimés : 27
Siège à pourvoir : 3
Quotient électoral : 9

Liste « Guillaume Colin » : 23 suffrages
Liste « Julien Ollivier Henry » : 4 suffrages

Sièges attribuées :
Liste « Guillaume Colin » : 3
Liste « Julien Ollivier Henry » : 0

DIT que la commission d'appel d'offres est composée de la manière suivante :

Envoyé en préfecture le 30/04/2026
Reçu en préfecture le 30/04/2026
Publié le
ID : 022-200084168-20260430-20260423_26-DE

Président : M. le Maire

Membres titulaires
Guillaume Colin
Marie-Laure Coadic
Romain Garel

Membres suppléants
Didier Le Du
Marie-France Jegou
Danièle Coadic

Fait à la Roche-Jaudy

Le 23/04/2026

La Secrétaire

Marie-Laure COADIC

Le Maire,

Jean-Louis EVEN